



# PRIX NATIONAUX DE CE CRITÈRES 2023

Les prix seront décernés selon les catégories suivantes afin de saluer le travail impressionnant de personnes, de chevaux et d'organismes qui ont contribué à la croissance et à la réussite de notre communauté équestre en 2023.

- Prix Médaille d'or
- Prix pour l'ensemble des réalisations
- Athlète équestre de l'année – Trophée Dr George Jacobsen
- Athlète équestre junior de l'année – Trophée Gillian Wilson
- Cheval d'exception – Trophée Hickstead
- Bénévole de l'année
- Propriétaire de l'année
- Entraîneur(e) de l'année
- Officiel(le) de l'année
- Cheval de l'année
- Éleveur(-euse) canadien(ne) de l'année
- Cheval d'origine canadienne de l'année
- Prix des médias – Trophée Susan Jane Anstey
- Prix pour la santé et le bien-être des chevaux

## PRIX MÉDAILLE D'OR

Le prix Médaille d'or est le prix le plus prestigieux remis par CE. À leur discrétion, le président de CE et les membres de la haute direction le décernent à un lauréat dont le parcours répond à l'un des critères suivants.

- Une contribution prolongée et hors du commun comme bâtisseur ou bâtisseuse de CE.
- Une contribution prolongée et hors du commun comme bâtisseur ou bâtisseuse du sport, à l'échelle nationale ou mondiale, au bénéfice de CE.
- Des réalisations exceptionnelles dans le monde de la compétition. Le ou la candidat(e) doit avoir concouru pendant au moins cinq (5) ans sur la scène internationale à titre de membre officiel d'une équipe canadienne et avoir remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques ou aux Championnats mondiaux.
- Tout autre exploit qui, selon le président et la haute direction, équivaut à ces critères ou les dépasse.



## **PRIX POUR L'ENSEMBLE DES RÉALISATIONS**

Le Prix pour l'ensemble des réalisations récompense une personne dont la contribution au milieu équestre canadien est considérée comme exceptionnelle par ses pairs. La longue période de service et le dévouement de cette personne auront directement participé à la croissance et au développement des sports équestres et de l'industrie au Canada. Ce prix peut être décerné à titre posthume.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, un individu doit :

- Détenir ou avoir détenu une licence sportive de CE en règle.

## **ATHLÈTE ÉQUESTRE DE L'ANNÉE – Trophée D<sup>r</sup> George Jacobsen**

Créé en 1995 en l'honneur de D<sup>r</sup> George Jacobsen, Sc, O.C. F.I.A.N.A, P.ENG qui a fondé CE (anciennement la Fédération équestre canadienne) en 1976. Il est décerné à un(e) athlète qui a excellé en concours équestre au cours de l'année et qui a brillé par son talent exceptionnel, son esprit sportif, la qualité de son équitation et le dévouement à son sport. Cet athlète endosse aussi la vision et la mission de CE.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, un individu doit :

- Être titulaire d'une licence sportive de CE en règle.
- Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir obtenu le statut d'immigrant reçu.



## **ATHLÈTE ÉQUESTRE JUNIOR DE L'ANNÉE – Trophée Gillian Wilson**

Remis pour la première fois en 1993, ce trophée est présenté en l'honneur de Gillian Wilson, directrice technique de CE pendant plus de 15 ans. Ce prix est décerné à un(e) sportif(ive) équestre junior qui a excellé en concours équestre au cours de l'année et qui a brillé par son talent exceptionnel, son esprit sportif, la qualité de son équitation et le dévouement à son sport. Cet athlète endosse également la vision et la mission de CE. Le ou la lauréat(e) recevra 1000 \$ pour lui permettre de poursuivre sa formation et son perfectionnement.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, le ou la candidat(e) doit :

- Être titulaire d'une licence sportive de CE en règle.
- Être reconnu(e) comme sportif équestre junior selon les Règlements généraux de CE (L'athlète est considéré(e) comme junior jusqu'à la fin de l'année civile où il ou elle atteint 18 ans).
- Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir obtenu le statut d'immigrant reçu.

## **CHEVAL D'EXCEPTION – Trophée Hickstead**

Le prix Cheval d'exception a été créé en 2011 à la mémoire de Hickstead, véritable icône des concours de saut d'obstacles. Décerné à des chevaux exceptionnels ayant livré des performances remarquables, ce titre est accordé au mérite plutôt que sur une base annuelle. Le trophée peut être remis à titre posthume.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, le cheval sélectionné doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- Appartenir, entièrement ou en copropriété, à un(e) citoyen(ne) canadien(ne).et/ou avoir représenté le Canada dans des compétitions nationales ou internationales.

*\*Les propriétaires des chevaux finalistes ne sont pas requis de détenir une licence sportive de CE.*



## **BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE**

Le prix de Bénévole de l'année a été créé en 1998 afin de reconnaître le travail des bénévoles qui travaillent sans relâche à l'avancement des intérêts équins et équestres au Canada. Ce prix récompense le dur labeur et le dévouement de personnes qui, de manière désintéressée, ont donné de leur temps pour soutenir les objectifs et la vision de CE.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, une personne doit :

- Avoir fait du bénévolat auprès de CE dans l'année en cours.
- Avoir apporté une contribution exceptionnelle et significative au milieu équestre canadien dans le cadre de ses activités bénévoles auprès de CE.

*\*Les finalistes ne sont pas requis de détenir une licence sportive de CE.*

## **PROPRIÉTAIRE DE L'ANNÉE**

Ce prix souligne le dévouement, l'engagement et le soutien qu'apportent les propriétaires aux athlètes canadiens pour leur donner accès à des chevaux de calibre international. Il est présenté à un propriétaire ou à un groupe de propriétaires qui font progresser le sport en investissant temps et argent dans des chevaux de compétition représentant le Canada ici comme à l'étranger.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, le ou la candidat(e) doit :

- Être propriétaire d'un cheval inscrit à la FEI ayant pour partenaire un(e) athlète canadien(ne) en compétition.

*\*Les finalistes ne sont pas requis de détenir une licence sportive de CE.*



## **ENTRAÎNEUR(E) DE L'ANNÉE**

CE présente le prix d'Entraîneur(e) de l'année pour souligner les réalisations exceptionnelles d'un(e) entraîneur(e) au Canada, autant pour les performances sportives des athlètes ou de l'équipe à sa charge dans la saison de compétition précédente que pour l'excellence qu'il ou elle a démontrée dans l'application des valeurs promues dans le sport.

Le ou la récipiendaire de ce prix a su guider les athlètes à sa charge vers la réussite, autant dans le sport que dans la vie, en leur inculquant des valeurs telles que l'honnêteté, l'intégrité, l'adoption d'une attitude positive, l'esprit de compétition et l'amour du sport. L'entraîneur(e) choisi(e) prêche par l'exemple et fait preuve d'un dévouement constant envers la formation et l'amélioration continues.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, la personne doit :

- Détenir un statut d'entraîneur(e) en vigueur.
- Avoir activement entraîné des athlètes qui ont participé à des compétitions durant la saison 2023.
- Détenir la citoyenneté canadienne ou un statut d'immigrant admis.

## **OFFICIEL(LE) DE L'ANNÉE**

Le prix de l'Officiel(le) de l'année est décerné à un ou une juge, concepteur(-trice) de parcours ou commissaire qui a occupé activement ses fonctions au cours de l'année de compétition et qui incarne les principes du développement des athlètes et de l'esprit sportif. Il ou elle a démontré son engagement envers le rôle d'officiel(le) en compétition en offrant aux athlètes équestres un environnement sûr, juste et agréable.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, le ou la candidat(e) doit :

- Être un(e) officiel(le) en règle pour n'importe quelle discipline.
- Avoir occupé ses fonctions d'officiel(le) en compétition durant la saison 2023.
- Détenir la citoyenneté canadienne ou un statut d'immigrant admis.



## **CHEVAL DE L'ANNÉE**

Le prix Cheval de l'année a été créé en 2019 pour récompenser un cheval ayant obtenu des résultats spectaculaires au cours de l'année. Ce prix spécial se distingue de celui de Cheval d'exception; il est décerné en fonction des résultats de l'année plutôt que du statut d'icône acquis par des performances exceptionnelles soutenues. Le trophée peut être remis à titre posthume.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, le cheval sélectionné doit remplir les conditions suivantes :

- Appartenir, entièrement ou en copropriété, à un(e) citoyen(ne) canadien(ne) et/ou avoir représenté le Canada dans des compétitions nationales ou internationales.

## **ÉLEVEUR(EUSE) CANADIEN(NE) DE L'ANNÉE**

Ce prix récompense les éleveurs canadiens qui se sont dévoués de manière incroyable à l'industrie équestre canadienne et dont les efforts ont rehaussé la qualité et/ou la réputation des chevaux d'origine canadienne.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, le ou la candidat(e) doit :

- Être actuellement détenteur(trice) d'une licence sportive de CE, être membre d'un organisme provincial/territorial de sport ou membre en règle de l'association canadienne des éleveurs.
- Être citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir obtenu le statut d'immigrant reçu.



## **CHEVAL D'ORIGINE CANADIENNE DE L'ANNÉE**

Ce prix est décerné à un cheval d'origine canadienne ayant contribué à rehausser la réputation et la visibilité des chevaux d'origine canadienne, par un palmarès remarquable ou une performance nationale ou internationale exceptionnelle. Le cheval lauréat peut être actif en compétition, à la retraite ou honoré à titre posthume. Le prix peut aussi être remis à un géniteur dont la progéniture a remporté plusieurs victoires et s'est bien classée dans des compétitions nationales et internationales.

### **Admissibilité**

Pour être admissible, le cheval doit :

- Être né au Canada.
- Être enregistré auprès d'une association d'éleveurs inscrite en règle auprès de CE (y compris les associations qui tiennent un livre généalogique à l'extérieur du Canada).



## **PRIX DES MÉDIAS– Trophée Susan Jane Anstey**

En souvenir de Susan Jane Anstey et en reconnaissance de son œuvre équestre inestimable au Canada, CE remet le prix des médias à une personne ou à une entité corporative d'exception dont la couverture média remarquable a rehaussé l'image du monde équestre d'ici auprès du public canadien.

### **Critères**

Les candidatures seront évaluées selon les critères énumérés ci-dessous.

Tous les individus dont le travail touche, de près ou de loin, au monde équestre sont admissibles. Le travail soumis peut avoir été réalisé dans les médias suivants :

- Publications imprimées
- Publications en ligne
- Émissions télédiffusées
- Photographie

Les candidates et candidats sont invités à présenter :

- Une histoire ou un événement particulier
- Une histoire ou un événement en cours
- Le fruit d'une grande contribution au milieu équestre dans l'année

Autres facteurs :

- Le travail soumis doit clairement illustrer la volonté de mettre en valeur les différentes facettes du monde équestre au public canadien.
- Toute création soumise doit avoir été publiée ou diffusée pour la première fois entre le 1er décembre de l'année précédente et le 30 novembre de l'année de mise en candidature.
- Les publications imprimées et les photographies doivent avoir été publiées dans un format accessible : publications à distribution payée, destinées aux membres d'un organisme, issues d'une organisation sans but lucratif ou autres. Sont aussi acceptées les publications en ligne sur un site Web affilié à une publication imprimée ou à un télédiffuseur.
- Le contenu télévisuel doit avoir été diffusé au moins une fois au Canada, ou avoir été rendu accessible au public canadien à la télévision publique, par satellite ou par câble.

*\*Les finalistes ne sont pas requis de détenir une licence sportive de CE.*





## **PRIX POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES CHEVAUX**

Canada Équestre attribue ce prix à une personne ou à un organisme qui a :

- Contribué directement à l'amélioration de la santé et du bien-être des chevaux au Canada par des années de travail acharné et de dévouement; ou
- A démontré une compassion exceptionnelle et/ou une prévoyance pour les chevaux au niveau local.

### **Admissibilité**

Pour être admissibles, les finalistes doivent :

- Être une organisation canadienne ou un(e) citoyen(ne) canadien(ne) ou avoir obtenu le statut d'immigrant reçu.

*\*Les finalistes ne sont pas requis de détenir une licence sportive de CE.*